

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 452 du 5 mai 1951 :

n° 452

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mai 1951

Numéro JO

n° 6 du 15/06/1951

Date du numéro

15 juin 1951

### TEXTE INTÉGRAL

1<sup>o</sup> Le salaire mensuel de Mme Fanny (Marcelle), lingère à l'Hôtel du Gouvernement, est porté à quinze mille francs (15.000 fr.) pour compter du 1er mai 1951. 2<sup>o</sup> Ce salaire est exclusif de toutes indemnités, à l'exception toutefois des indemnités pour charges de famille.